

LE TÉLÉTRAVAIL A LA DGFIP

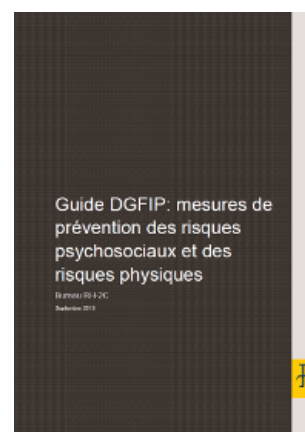
S'INFORMER SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Toutes les informations sur le télétravail sont disponibles dans la rubrique dédiée sur Ulysse (accessible [ici](#)). Vous y trouverez notamment la documentation suivante :



Le guide du télétravail présente de nombreux conseils à l'attention des télétravailleurs : organiser son temps de travail, gérer son droit à la déconnexion, gérer son espace et son poste de travail, etc...

Un guide présente les mesures de prévention des risques psychosociaux et des risques physiques liés à l'exercice du télétravail.



SE FORMER AU TÉLÉTRAVAIL

Chaque télétravailleur peut avoir accès à une e-formation dédiée intitulée « devenir télétravailleur ».

Cette e-formation a pour objet de définir le télétravail et d'en comprendre les enjeux. Elle aide à mieux maîtriser la procédure de demande de télétravail. Elle permet également de donner des clés sur l'organisation et la gestion du temps de télétravail.

Cette e-formation est accessible en libre service sur la plateforme IGPDE par simple inscription [ici](#).